

Il a permis aux participants de s'exprimer et a fourni un riche matériel pour développer les réflexions des mandataires en charge du projet de réaménagement de ces espaces. Vous trouverez sur le site www.morgesavenir.ch le rapport de synthèse présentant les résultats de cette journée.



Calendrier des manifestations

SORTIE DES AÎNÉS

La sortie des Aînés 2019 aura lieu durant l'après-midi du 13 septembre. Il s'agit d'une sortie en bateau.

MARCHÉ DE NOËL ET NOCTURNES

La 2^e édition du Marché de Noël se déroulera au Château du mercredi 5 au dimanche 9 décembre et du mardi 12 au dimanche 16 décembre 2018.

Les ouvertures nocturnes des commerces auront lieu les mardi 18 et jeudi 20 décembre jusqu'à 21 h 30, fermeture définitive à 22 heures.

Le mardi, des petits Pères Noël de l'École de cirque Coquino et le spectacle de feux et lumières de la compagnie Lumen, illumineront la soirée. Le jeudi, les Guggenmusik des sociétés vaudoises Les Cradzets et Les Krepiuls animeront la soirée.

Les dimanches 16 et 23 décembre, de 10 heures à 17 heures, les commerçants qui le souhaitent pourront ouvrir leur

magasin, à condition que celui-ci soit exploité uniquement par le patron ou le gérant.

Durant les Nocturnes, les Transports publics morgiens seront gratuits dès 18 heures, offerts par la Ville de Morges et les MBC. Le P'tit Train sera offert par les commerçants.



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2018.

le syndic
Vincent Jaques

le secrétaire
Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 5 décembre 2018.

RÉDACTION & CONTACT

Municipalité
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272
1110 Morges 1

Crédits images: O. Bohren,
T. Hodel, P. Rouyer, E. Robert

Tel. +41 21 804 96 40
Fax +41 21 804 96 45
email municipalite@morges.ch

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

Nouvelles des préavis votés

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL

Dans le cadre du préavis N° 22/6.18 concernant l'entretien et le renforcement des superstructures du réseau routier, les adjudications ont été décidées.

Pour rappel, les travaux suivants ont été adjugés :

- Entretien de surface par la pose d'un enrobé coulé à froid sur la route existante pour corriger l'orniérage, le faïençage et étancher la chaussée à la place Dufour et l'avenue Auguste-Forel.
- Enlèvement des rangs de pavés devenus dangereux pour les usagers et pose d'un enrobé bitumineux à la place des rangs de pavés pour sécuriser la chaussée à la rue des Fossés et des Jardins.
- Remplacement d'une conduite d'eau potable et réfection de la couche de roulement sur la chaussée et les trottoirs à l'avenue du Delay.
- Réfection des pavés à l'ouest de la Grand-Rue, depuis la rue des Trois-Suisses jusqu'à la sortie sur la place Charles Dufour.



BORNES ESCAMOTABLES À LA GRAND-RUE ET RUE DE COUVALOUP

Jusqu'au déménagement de la PRM, la gestion des bornes était effectuée par le personnel de la PRM. Les bornes ont été remplacées en 2012. Or, la foudre a endommagé le système électrique, et il n'était pas raisonnable d'engager des frais pour réparer une installation provisoire. La Municipalité a ainsi adjugé les travaux pour la modification technique des commandes des bornes rue piétonne (avec caméra) et pour la liaison fibre optique. Celle-ci est en effet nécessaire afin de voir à qui l'accès est donné.

Protection des données

Les installations actuelles ne permettent pas de savoir à qui l'accès est délivré. Il s'agit donc de profiter de cette nouvelle installation pour mettre en place des caméras en complément des interphones. Les caméras ne seront activées par l'utilisateur que pendant la durée de l'appel. Les images ne seront conservées que durant 48 heures. Ces mesures sont en tout point conformes avec les exigences légales de protection des données.

Les bornes et la plupart du matériel de transmission pourront être repris. Comme il est nécessaire de pouvoir activer les bornes en dehors des heures de livraison en raison des ayants droit, le passage de 24'000 véhicules par année démontre clairement l'utilité du contrôle d'accès.

Ces installations sont soumises au règlement sur la vidéosurveillance. Elles seront mises en route au début de l'année 2019.

Quoi de neuf?

NOUVELLES RUES ET NOUVEAUX NOMS

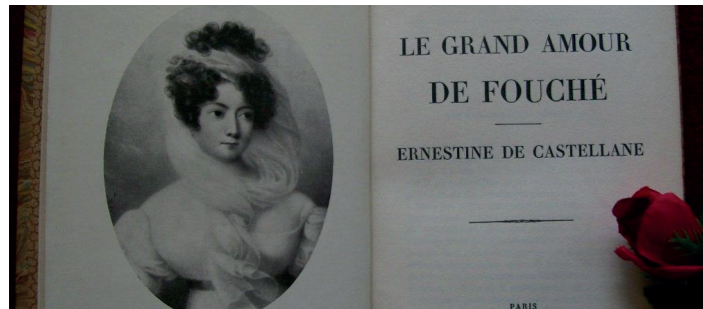
Un nouveau quartier est en train de naître à Morges Gare-Sud, avec une nouvelle «rue». Il a fallu définir la dénomination de cet espace public qui s'étend d'ouest en est dans le prolongement de la place de la Gare, à l'emplacement de l'ancien P+R. Pour attribuer des adresses aux futurs bâtiments, avec 7 à 12 entrées prévues, la Ville se devait de choisir un nom.

En effet, selon la législation en vigueur et la recommandation

de l'Office fédéral de la topographie, la Commune est l'unité administrative compétente pour la saisie et la mise à jour des adresses des bâtiments, lesquels constituent une composante obligatoire du jeu des données numériques de la mensuration officielle.

Promenade de Castellane

La Municipalité a décidé d'appeler Promenade de Castellane la voie qui reliera la place de la Gare à la rue Dr Yersin. Cette appellation fait référence à Ernestine Fouché de Castellane (1738-1850), duchesse d'Otrante et veuve du ministre français Joseph Fouché (1759-1820). Elle finança la construction de l'Église catholique de Morges et fit réintroduire en 1835, avec l'appui du Conseil d'Etat, la messe publique à Morges. Elle vécut plus de vingt-cinq ans dans sa propriété de Riond-Bosson, future demeure d'Ignace Paderewski, domaine qu'elle acheta à Jules-Henry Warnery. Le «chalet» de Riond-Bosson a été dynamité en 1965 en raison de sa vétusté.



Chemin de l'Églantine

Le secteur de la Gare n'est pas le seul à se voir remodeler en profondeur. Un nouveau quartier va se créer à Prairie-Nord/Églantine. La Municipalité a donc décidé d'appeler la nouvelle rue qui traversera ce quartier : chemin de l'Églantine. Selon le Glossaire des noms de lieux de Suisse romande, Savoie et Environs, Églantine est un toponyme récent, n'apparaissant qu'au XVI^e siècle. C'est une forme féminine substantivée de l'adjectif aiglantain, de l'ancien français aiglant, «églantier».

PRIX D'ENCOURAGEMENT ARTISTIQUE 2018

Pour le Prix d'encouragement artistique 2018, le jury a porté son choix sur Marielle Blanc. Cette artiste, âgée de 28 ans,

vit à Lully. Elle a fait ses études à l'École Cantonale d'Art du Valais avant de poursuivre un Master en sculpture à la Concordia University au Canada d'où elle est diplômée en 2017. Elle expose son art en Suisse depuis 2011 déjà et à l'étranger, surtout en Amérique du Nord, depuis 2016. Marielle Blanc a récemment participé à l'exposition «Artistes aujourd'hui» au Musée Alexis Forel.

La cérémonie de remise du Prix se déroulera le 7 décembre au Musée Alexis-Forel.

Cette distinction a pour objectif de soutenir une ou un jeune artiste en début de carrière artistique, un collectif ou une association nouvellement créé. Le Prix d'encouragement artistique 2017 a été décerné au collectif Splotch ! qui propose un magazine de bande dessinée réunissant les travaux d'une quinzaine d'auteurs romands.

L'INSTITUT PASTEUR HONORE LE DR YERSIN

En septembre dernier, l'Institut Pasteur à Paris a inauguré deux nouveaux bâtiments, auxquels le célèbre centre de recherche français a donné les noms de Simone Veil et du Morgien Alexandre Yersin. Le syndic Vincent Jaques a fait le déplacement.

Les liens entre le découvreur de la peste et l'Institut Pasteur sont nombreux. Alexandre Yersin, dont on commémore les 75 ans de la disparition, a travaillé dans l'institut à Paris, cosignant trois importants mémoires sur la diphtérie. Il est également le fondateur de l'Institut Pasteur de Nha Trang au Viêt Nam (alors Indochine).

Le nouvel ensemble de bâtiments abrite le pôle d'expertise multidisciplinaire en biologie computationnelle de l'Institut Pasteur. Le bâtiment Alexandre Yersin héberge le Centre bioinformatique, biostatistique et biologie intégrative, abrégé C3BI. www.pasteur.fr



CITÉ DE L'ÉNERGIE

La Ville de Morges a officiellement reçu le label Cité de l'énergie lors d'une cérémonie à Zurich, le 22 octobre dernier. Le délégué à l'environnement, Marc Bungener, a fait le déplacement pour la remise de ce label. Il était accompagné de la stagiaire en environnement et étudiante à l'IDHEAP. Pour rappel, la Ville a obtenu sa première certification en 2000.



LES CAMPS DE SKI, ÇA CONTINUE

Le Conseil intercommunal de l'ASIME a validé le budget de fonctionnement qui propose de continuer d'organiser des camps de ski pour les élèves en tenant compte des participations parentales légalement possibles. Les questions des camps de ski relèvent en effet de la compétence de l'ASIME. Par ce choix, l'ASIME souligne l'importance de maintenir ces activités afin de garantir aux élèves de Morges et du groupement intercommunal l'accès aux camps, convaincue de leurs valeurs pédagogiques et sociales.

LE PRODUIT DE LOCATION DU TEMPLE VA À TROIS ASSOCIATIONS

Depuis des années, la Municipalité redistribue le produit des locations du Temple à des œuvres caritatives. Pour l'année 2017, le montant des recettes s'est élevé à CHF 7'800.-. Il a été réparti entre trois organisations. L'association Pas Seul à Noël reçoit CHF 2'100.-.

Ce Noël solidaire a été créé en 2008 par des bénévoles engagés, désireux de permettre à des isolés de passer cette fête traditionnellement familiale en compagnie d'autres solitaires. Ce sont chaque année quelque 80 personnes qui bénéficient de cette prestation. La Ville met les Caves de Couvaloup gratuitement à disposition et offre le vin pour la soirée. En 2018, une nouvelle équipe de bénévoles, qui s'est constituée en association, reprend la manifestation.

CARITAS Vaud obtient CHF 2'850.- pour son épicerie mobile. Ce projet apporte un réel plus aux personnes et familles modestes de la Ville en leur proposant l'achat de biens de première nécessité à prix réduits.

Appui aux élèves

Le Service d'appuis scolaires du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) reçoit CHF 2'850.-. Ce Centre dispose d'un réseau de répétiteurs essentiellement constitué de gymnasiens et d'étudiants pour qui l'appui constitue non seulement un petit job, mais aussi l'occasion de transmettre un savoir et un savoir-faire, de rendre service. Le CVAJ pratique des tarifs raisonnables pour les parents et des soutiens financiers sont possibles en fonction de la situation socio-économique de la famille.

BILAN DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le 21 avril dernier, la Direction Urbanisme, constructions et mobilité organisait l'événement «Laissez-vous prendre au jeu!» sur la rue du Sablon à Morges, pour poursuivre le dialogue avec la population sur l'avenir des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud.

Après avoir sondé en 2017 les attentes des habitants et utilisateurs pour une nouvelle place de la Gare, ceux-ci ont été invités à se projeter dans le futur aménagement de la rue du Sablon.

Au programme : informations sur le projet d'espaces publics, espaces de dialogue, jeux construits par les enfants de l'école du Square Central et diverses animations pour expérimenter pleinement, le temps d'une journée, ce que pourrait être la rue du Sablon de demain.

Cet événement, qui constituait le deuxième volet de la démarche participative souhaitée par la Municipalité autour du réaménagement des espaces publics de la gare, a rencontré un vif succès.